

Conseil d'administration

Du lycée Jean-Pierre Vernant

du 14 mars 2011

Vœu relatif aux jeunes scolarisés sans papiers

présenté par

le représentant du Conseil régional de l'Île de France

et la FCPE (Fédération des conseils de parents d'élèves des écoles publiques)

au Conseil d'administration du lycée Jean-Pierre Vernant de Sèvres

Considérant que les expulsions d'élèves étrangers - arrivés à leur majorité - contredisent le droit élémentaire de tout jeune de séjourner légalement dans le pays dans lequel il étudie, souvent depuis longtemps, et vont ainsi à l'encontre du droit à l'éducation,

Considérant que ces mesures mettent en péril l'avenir de ceux qui sont arrêtés en les arrachant à leurs études et qu'elles fragilisent à l'extrême celles et ceux qui ne disposent pas encore de papiers et sont, de ce fait, menacés d'arrestation à tout moment,

Considérant qu'au contraire, la scolarité de ces jeunes témoigne de leur réelle volonté de s'insérer dans la société française,

Considérant que l'arrestation et l'expulsion d'un ou d'une de leurs camarades de classe serait un traumatisme grave pour tous les élèves et les personnels de l'établissement,

Considérant qu'il serait incompréhensible aux yeux des jeunes dont la personnalité est en cours de constitution que les adultes chargés de leur formation intellectuelle et morale laissent se produire de tels actes sans réagir,

Considérant qu'inculquer aux élèves l'idée de la soumission à un ordre injuste serait une faute morale et un manquement aux obligations éducatives,

Le Conseil d'administration du lycée Jean-Pierre Vernant déclare prendre ses élèves sans papiers sous sa protection, celle des personnels de l'établissement et celle de ses élèves,

Il invite les élèves concernés à se faire connaître dans les meilleurs délais afin d'étudier avec eux et leurs parents les mesures concrètes à mettre en place pour leur protection d'abord, pour leur régularisation ensuite.